

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Séance du 7 mars 2023**

**OBJET :**  
**Rapport Social Unique**

**Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT**  
Délibération n°3

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019, dite de transformation de la fonction publique, prévoit, dans son article 5 que les administrations territoriales élaborent, chaque année, au titre de l'année civile écoulée, un rapport social unique (RSU) au lieu et place du rapport biennal sur l'état des collectivités.

Ce rapport, dont la présentation et le contenu sont fixés réglementairement, rassemble les éléments et données sur la base desquels les lignes directrices de gestion doivent être établies.

Il présente ainsi divers indicateurs et analyses permettant d'apprécier notamment :

- les caractéristiques des emplois et la situation des agents ;
- la situation comparée des femmes et des hommes et son évolution ;
- la mise en œuvre des mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap.

Aux termes de l'article 9 du décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique, ce rapport doit donner lieu à un débat sur l'évolution des politiques des ressources humaines au sein du comité social (comité technique), transmis dans son intégralité à l'assemblée délibérante.

Transmis le 5 décembre 2022 à l'ensemble des conseillers d'administration, le rapport social du centre communal d'action sociale relatif à l'exercice 2021 et sa synthèse issue de l'application nationale « Données Sociales » ont fait l'objet d'une présentation en commission mixte, réunissant l'ensemble des conseillers d'administration et des conseillers municipaux d'Essey-lès-Nancy, le 15 décembre 2022.

Ce rapport a ensuite donné lieu à un débat, au sein du comité technique, sur l'évolution des politiques des ressources humaines le 20 décembre 2022, dont le compte-rendu de la réunion est joint à la présente délibération.

## **PROPOSITION**

Il est proposé au Conseil d'Administration de prendre acte de la transmission des documents susvisés.

## **DÉLIBÉRATION**

Le Conseil d'Administration prend acte du rapport social du centre communal d'action sociale relatif à l'exercice 2021 et de sa synthèse issue de l'application nationale « Données Sociales ».

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle, le 10 mars 2023.

**Pour extrait,**

 **Le Président,**  
  
**Michel BREUILLE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**REUNION DU MARDI 7 MARS 2023**

**SOUS LA PRESIDENCE DE  
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	10
Nombre de votants	15

**PRESENTS :**

Mmes Marie LOZINGUEZ, Elise DROUVILLE, Janine MARCHAL, Claudine ROBERT et Françoise VIRIOT.

MM. Jacques THOUVENIN, Gabriel HOFFER, Christophe CHEVARDÉ et Patrick CAILMAIL.

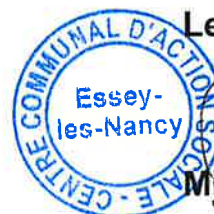
**POUVOIRS :**

Mme Nadine CADET à M. Michel BREUILLE  
Mme Evelyne DEVOUGE à Mme Marie LOZINGUEZ  
Mme Catherine CHOPIN-RENAULD à M. Christophe CHEVARDÉ  
Mme Annette FRANCISCO à Mme Elise DROUVILLE  
M. Claude CHASSARD à M. Jacques THOUVENIN

**EXCUSÉES :**

Mmes Geneviève BENJAMIN et Marie-France METZELARD

Pour extrait,



Le Président,

  
Michel BREUILLE